Collecte des déchets : un nouveau rythme dès le 11 janvier 2027

Les Valoisiens trient plus, compostent plus et jettent moins : c'est une excellente nouvelle ! Le bac gris étant rarement plein le jour de la collecte, il n'est plus nécessaire de le collecter aussi souvent. Dès le 11 janvier 2027, un nouveau schéma de collecte entre en vigueur sur les 62 communes du Pays de Valois. Voici ce qui change, et ce qui ne change pas.

Pourquoi changer le rythme ?

Les habitudes changent, le rythme des collectes aussi ! Cette évolution répond avant tout à un constat : le bac gris est rarement plein le jour de la collecte. En 2025, la communauté de communes a mené une étude pour mieux comprendre les comportements des habitants dont l'objectif est d'optimiser le service d'enlèvement des déchets ménagers dans le cadre du renouvellement du marché public. L'état des lieux est encourageant puisque le volume d'ordures ménagères (bac gris) a nettement diminué ces dernières années, passant de 216 kg par habitant en 2019 à 206 kg en 2025. Une baisse qui s'explique par des foyers qui trient de plus en plus et compostent davantage, avec 2 300 composteurs aujourd'hui adoptés par les Valoisiens. Grâce aux efforts de chacun et en adaptant la fréquence des collectes, la communauté de communes parvient à maîtriser le coût du service, avec une baisse de 6 % avec le nouveau marché public.

Une économie que l'intercommunalité a répercutée sans attendre, dès janvier 2026, en baissant la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10 % ! Cette optimisation du service est d'autant plus précieuse que plusieurs facteurs tels que le prix du carburant et surtout l'écrasante Taxe Générale sur les Activités Polluantes, qui ne cessent d'augmenter passant de 3€ par tonne en 2019 à 15€ aujourd'hui, auraient mécaniquement pesé très lourd sur le coût de la prestation. C'est tout le sens du nouveau schéma de collecte qui a été adopté par les élus communautaires ayant à l'esprit qu'il fallait adapter le service aux usages réels des habitants tout en ayant la maîtrise des coûts.

Ce qui change à partir du 11 janvier 2027

- Bac gris (ordures ménagères) : une collecte tous les 15 jours pour la majorité des foyers, notamment l'habitat pavillonnaire. Certains habitats denses, les grands collectifs et l'hypercentre ne sont pas concernés, leur organisation restant adaptée à leurs contraintes.
- Bac vert (déchets verts) : une collecte tous les 15 jours, de fin mars à mi-novembre, hors août.

Ce qui ne change pas

- Le bac jaune (emballages et papiers) reste collecté toutes les semaines.
- Le verre continue d'être déposé dans l'une des 183 bornes d'apport volontaire du territoire.
- La collecte des encombrants sur rendez-vous est maintenue, avec un délai d'attente d'une semaine à deux mois selon les périodes. Les DEEE (appareils électriques et électroniques) en sont exclus : ils peuvent être repris gratuitement par les magasins en cas d'achat (un pour un), ou déposés en déchetterie ou en recyclerie.

Alléger son bac gris, c'est facile !

Avec les bons gestes, le bac gris pourrait ne contenir que 31 % de déchets. Les biodéchets (22 %) et l'alimentaire (21 %) en représentent encore une grande part. Pour les réduire : acheter juste, éviter le gaspillage, réparer ou donner plutôt que jeter, et trier les emballages et papiers dans le bac jaune. En cas de doute, l'application guide du tri CITEO répond pour chaque déchet.

La communauté de communes propose des composteurs en bois à prix réduit (400 ou 600 litres) et des bioseaux pour la cuisine. Renseignements au 03 44 88 30 91 ou à environnement@cc-paysdevalois.fr.

Les calendriers de collecte 2027 seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres courant décembre. Ils seront aussi disponibles sur cc-paysdevalois.fr.